Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 23 (1878)

Heft: 21

Artikel: L'Autriche en Bosnie et Herzégovine

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-334919

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 21.

Lausanne, le 9 Novembre 1878.

XXIIIº Année

Sommaire — L'Autriche en Bosnie et en Herzégovine, p. 455. — De l'enseignement de la gymnastique (suite et fin), p. 469. — Circulaires et pièces officielles, p. 476. — Nouvelles et chronique, p. 480.

L'Autriche en Bosnie et en Herzégovine.

Le congrès de Berlin, en décidant l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, a donné à cette puissance une tâche délicate dout nous essayerons, dans les pages qui suivent, de retracer à nos lecteurs les points principaux; nous ne parlerons pas des conséquences politiques de la décision du congrès et nous nous bornerons à une simple exposition des faits militaires qui se sont produits dans

le cours de cette campagne.

Sans attendre la ratification du traité, le 6 juin 1878, l'ordre de mobilisation était donné, pour parer auxéventualités, à la 18^e division d'infanterie du commandement militaire de Zara, à la 20^e du commandement général de Budapest et à la 13^e brigade de cavalerie; le premier jour fixé pour la mobilisation était le 15 du même mois. Simultanément, les places fortes maritimes, le port militaire de Cattaro et les forteresses des confins étaient mis en état de défense; de plus, la 25^e division d'infanterie (Vienne) recevait des renforts et l'on préparaît la mise sur pied de quelques troupes du génie et d'artillerie ainsi que d'une partie de la landwehr dalmate.

L'occupation des deux provinces turques sut décidée le 2 juillet. Les mesures suivantes furent ordonnées: mobilisation des 6º et 7º divisions d'infanterie; formation du XIIIº corps d'armée avec les 6º, 7º et 20º divisions d'infanterie et la 13º brigade de cavalerie; augmentation de l'effectif de la 36º division d'infanterie; formation en trois brigades de montagne de la 18º division en Dalmatie et de la 8º dans le Tyrol; répartition de l'artillerie et des moyens de transport aux 6º et 7º divisions pour assurer la formation complète de

3 brigades de montagne.

L'Empereur, en date du 25 juillet décrète que, vu les circonstances, la landwehr pouvait être employée au delà des frontières de l'empire sous les ordres du commandant en chef des troupes d'occupation.

Le feld-maréchal Philippovich fut nommé commandant en chef et le XIIIe corps d'armée, placé sous son autorité, eut la composition

suivante:

6° division d'infanterie. — Commandant: le maréchal lieutenant Tegetthoff. — 5 régiments d'infanterie; 2 bataillons de chasseurs; 4 batteries de montagne; 1 parc à munitions de montagne; 1 compagnie du génie; 1 compagnie de réserve du régiment des pionniers; 2 escadrons de bêtes de somme; 1 section de troupes sanitaires; 1 colonne de vivres.

7º DIVISION D'INFANTERIE. — Commandant: le duc Guillaume de Wurtemberg. — 4 régiments d'infanterie; 1 bataillon de chasseurs et 1 d'infanterie; 4 batteries de montagne; 1 parc de munitions de montagne; 1 compagnie du génie et 1 de pionniers; 3 escadrons de bêtes de somme; 1 section de troupes sanitaires et 1 colonne de vivres.

20° division d'infanterie. — Commandant: le lieutenant-général Szapary. — 5 régiments d'infanterie dont deux de réserve; 1 bataillon de chasseurs; 3 batteries lourdes comme artillerie divisionnaire; 1 compagnie d'infanterie de réserve et 1 peloton de hussards comme troupes d'état-major; 1 parc de munitions; 1 compagnie du génie; 1 section de troupes sanitaires; 1 colonne de vivres et 1 escadron du train.

13° BRIGADE DE CAVALERIE. — Commandant: colonel Scotti. — 1 régiment de hussards et 1 de uhlans; l'artillerie du corps d'armée et son parc de munitions; 1 bataillon d'infanterie de réserve comme troupe d'état-major. En outre, les services du corps d'armée composés de: 2 compagnies du génie; 1 colonne d'outils de sapeurs; 2 compagnies de pionniers avec 4 équipages de pont; 6 sections de chemins de fer de campagne; 1 escadron du train; le dépôt des chevaux malades; 3 lazarets ou hôpitaux de campagne; 2 colonnes de transports des blessés par chemin de fer; 4 ambulances fluviales; 1 colonne de vivres; 1 magasin de vivres de campagne; 1 réserve de boulangers.

18° division d'infanterie. — Commandant: le maréchal lieutenant Jovanovich. — 3 régiments d'infanterie; 4 bataillons de chasseurs; 3 batteries de montagne comme réserve et service divisionnaire; un demi escadron de la défense nationale; 2 compagnies du génie; 4 compagnie de pionniers; 4 batterie de montagne et 4 d'artillerie légère; 4 section sanitaire de montagne; 4 parc divisionnaire pour munitions de montagne; 4 escadron du train de réserve; 4 escadron de bêtes de somme; 4 compagnie de réserve du 80° bataillon de cavaliers dalmates; 4 peloton de chasseurs à cheval dalmates.

Le corps d'occupation comptait donc avec la 18° division d'infanterie formant 3 brigades de montagne : 55 bataillons, 12 ⁵/₄ escadrons, 128 bouches à feu, 82,053 hommes et 31,268 chevaux.

Pendant que l'Autriche faisait ces préparatifs de campagne, le peuple Bosniaque s'apprêtait, lui, à défendre sa propre indépendance et se soulevait dans ce but.

Dans les premiers jours de juillet, le gouverneur de la province, Mazhar Pacha reçut du consulat austro-hongrois de Serajewo, communication de la décision prise par le gouvernement autrichien d'ocper militairement la Bosnie. Mazhar Pacha répondit qu'il n'avait pas d'instructions et qu'il croyait de son devoir d'opposer la force aux armes de l'empire d'Autriche. A la nouvelle de l'occupation, le peuple musulman s'émeut et place à sa tête un derviche fanatique et populaire, Hadschi-Loja, qui convoque des assemblées et excite les passions des Bosniaques. Le 7 juillet, un nouveau gouverneur, Hafiz Pacha, est nommé et réussit à ramener un peu de calme dans les esprits; il se montre cependant bientôt hésitant et défiant, car il

déclare au consul austro-hongrois que sur 23 bataillons dont il dispose pour maintenir l'ordre, 19 sont composés de Bosniaques et ne

lui présentent aucune garantie.

Bientôt, l'insurrection populaire va grandissant; Hadschi-Loja appelle les citoyens aux armes contre l'occupation autrichienne, lève des impôts, distribue des armes et des munitions enfermées à Serajewo; des délégués vont dans les districts soulever le peuple, des comités insurrectionnels se constituent à Livno, à Travnik, à Zvornik, à Novibazar, Mostar, Trébinje, la population prend les armes et des bataillons de troupes régulières passent aux insurgés.

Les représentants de la Turquie au congrès de Berlin avaient assuré que la Porte était assez forte pour rétablir et maintenir l'ordre dans la Bosnie et l'Herzégovine; les faits que nous venons de citer démontrent le contraire; d'un autre côté, ces faits servaient au gouvernement turc pour faire constater l'inopportunité de l'occupation, et c'était un argument pour protester contre cette mesure prise avant qu'une convention fut conclue et sans attendre que l'échange

des ratifications du traité de Berlin eût eu lieu.

Après ces considérations générales, nous devons dire quelques

mots du théâtre des opérations.

Les insurgés Bosniaques devaient avoir pour plus sûr allié le sol même de leur pays, qui se prête peu aux grandes opérations militaires, mais qui est, par contre, très favorable à la petite guerre défensive. On remarque comme traits distinctifs du terrain, dans la Bosnie et l'Herzégovine, des collines et des montagnes coupées de vallées n'offrant de passages qu'aux affluents des principaux tributaires de la Save; des gorges étroites, profondes, abruptes, faciles à défendre; manque total de voies de communication et pauvreté en ressources de toute espèce.

Quelques renseignements topographiques ne seront pas de trop dans ce récit. — Les deux provinces réunies présentent la figure d'un triangle; au nord, la basse Unna et la Save jusqu'au confluent de la Drina; au sud-ouest, les Alpes Dinariennes; à l'est une ligne partant de la frontière occidentale du Montenegro et allant jusqu'à la partie basse du cours de la Drina. — Quant au système orographique de la Bosnie et de l'Herzégovine, il se groupe autour du Nissara-Gora; cette chaîne se détache des Alpes Dinariennes près de Livno et envoie ses eaux au nord à la Save par l'Unna, la Verbas, la Bosna, la Drina, et au midi à l'Adriatique par le bassin de la Narenta. Le pays est ainsi divisé en deux parties : au nord, la Bosnie, dans laquelle le bassin de l'Unna forme, à l'ouest, la Croatie turque; au sud, l'Herzégovine, qui forme en grande partie le bassin de la Narenta, moins la bande étroite de la côte Dalmate.

Le réseau des voies de communication se relie à une route longitudinale traversant la Bosnie dans sa plus grande longueur. Cette voie part d'Agram, elle touche l'Unna à Kostainicza et la passe à Novi dans la Croatie turque, descend dans la vallée de la Verbas à Banyaluka, traverse Sitnicza et Varcar-Vakuf, et à Jaicza passe sur la droite de la Verbas, de là, par des gorges nombreuses et étroites elle entre dans le bassin de la Bosnie à Travnik et gagne

Serajewo en touchant Bussowacz; elle rejoint Novibasar par Wisegrad et Sienicza, entre en Roumélie se dirigeant sur Salonique.

De cette grande voie de communication longitudinale, se détachent quatre routes transversales, deux allant vers la Save et deux vers l'Adriatique. De celles se dirigeant vers le nord, une va de Banyaluka à Berbir; l'autre se détache à Serajewo et aboutit à Brod, passant par Vranduk, Maglaj, Doboj et Kotorsko. — Quant aux routes tendant vers l'Adriatique, l'une quitte la voie longitudinale à Blazuj, passe la chaîne des montagnes au col de Ivan-Gora, touche Mostar capitale de l'Herzégovine, et aboutit à la place dalmate de Metkovich. — L'autre laisse la voie principale près de Travnik, passe à Kupris, Livno, Sinj, et arrive à Spalatro, sur l'Adriatique.

Tenant compte des conditions imposées par la nature même du pays à envahir, le général Philippovich dut diviser ses troupes en plusieurs colonnes pour pouvoir se servir de toutes les voies de communication plus ou moins praticables.

Le 29 juillet, la 6° division d'infanterie, la 13° division de cavalerie et une partie de la réserve du corps d'armée commencèrent à passer la Save à Brod. On passa d'abord le 27° bataillon de chasseurs. Un pont fut jeté en trois heures environ, et la brigade d'avantgarde opéra son passage. Le petit détachement turc qui se trouvait à Brod se retira devant les troupes autrichiennes.

Dès que ce premier passage eut été effectué, on se mit à établir un second pont et deux chemins d'accès en troncs d'arbres, vu la nature sablonneuse du sol. Le lendemain, 30 juillet, l'avant-garde arriva à Derbent, où fut établi le quartier-général du commandant en chef. Le reste de la colonne passa la Save le même jour et ne rejoignit Derbent que le 34 après-midi.

Quoique la distance de Brod à Derbent soit faible (20 kilomètres), la route est si mauvaise, le manque d'eau si grand que par une température torride les troupes autrichiennes eurent quelques hommes morts ou gravement malades et 800 écloppés semés le long du chemin. Un ouragan survint qui acheva de défoncer les routes et coupa les communications; le génie fut employé à les rétablir.

Pendant ce temps, un escadron du 7° régiment de hussards (capitaine Millinkovicz) fut envoyé dans la direction de Doboj et de Maglaj pour reconnaître l'état des routes, se renseigner sur la possibilité de trouver des approvisionnements et préparer les habitants à l'arrivée des troupes autrichiennes au moyen d'une proclamation du commandant en chef.

Le 29 juillet, pendant que la colonne principale passait la Save à Brod, la 7° division d'infanterie la passait à Alt-Gradiska et occupait le fort de Berbir, dont la petite garnison se retirait sur Banyaluka. Le 31, la division arrivait à Banyaluka et s'y arrêtait.

Une troisième colonne, formée de la 2^{me} division d'infanterie, passa la Save le 31 juillet à Samac et arriva le 2 août à Gradaczacz, se dirigeant sur Graczanicza.

En même temps, la 18e division d'infanterie se réunissait à Raguse.

et le 1er août franchissait la frontière de l'Herzégovine près de Ver-

goracz et campait le 2 à Ljubuski.

Enfin, d'autres troupes des garnisons de Dalmatie se concentraient à Sinj pour protéger la route de Livno et garder la frontière. Les troupes autrichiennes n'avaient rencontré aucune résistance, partout les autorités avaient fait leur soumission; on pouvait croire que l'occupation se réduirait à une marche triomphale, avec toutefois de grandes fatigues provenant du mauvais état des routes, des intempéries et de la pauvreté du pays.

L'illusion cessa bientôt. Le 5^{me} escadron du 7^{me} hussards parti, comme on l'a vu, le 4^{er} août de Derbent, arriva le même soir à Doboj et le lendemain à Maglajoù il fut reçu avec une joie apparente.

(A suivre.)

ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE.

(Suite et fin.)

7. Manuel d'enseignement. Exercices (art. 5).

« L'Ecole de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse, dès l'âge de 10-à 20 ans », ainsi que les principes qui y ont été introduits, n'ont rencontré d'opposition que dans deux cantons, qui désirent que les exercices libres soient limités. Si, dans ces exercices, on y comprend aussi les exercices d'ordre et si l'on y ajoute les exercices de cannes, qui ne sont qu'une aggravation des premiers, plus les exercices de saut et les jeux, il ne reste plus grand chose à éliminer, et l'on pourra toujours maintenir, comme exigence minimum, les exercices de « l'école de gymnastique ». Il n'est pas interdit, cela va sans dire, d'aller au delà de ce minimum, partout où les circonstances le permettront, comme dans les écoles publiques supérieures, dans les établissements supérieurs d'éducation, dans les villes et dans les villages bien peuplés, ou là où l'enseignement de la gymnastique existe déjà dans les classes inférieures de l'école journalière. Cela pourra se faire soit en cultivant d'autres branches de la gymnastique ou en introduisant d'autres engins, soit enfin en pratiquant les exercices de cadets. Le principal est que l'« Ecole de gymnastique » soit prise pour base de l'instruction. Elle constitue un règlement auquel on ne peut pas déroger si l'on veut obtenir les mêmes résultats partout, comme cela est nécessaire pour l'instruction militaire préparatoire en dehors de l'école, ainsi que plus tard pour l'instruction militaire elle-même; en tout cas, les ordres doivent être strictement maintenus et exécutés dans la forme qui leur a été donnée.

8. Instruction et réunion des classes (art. 6).

Le plus grand nombre des écoles publiques suisses (71 °/o) sont des écoles mixtes quant au sexe et aux classes d'àge des élèves. Dans les écoles de garçons et dans les écoles mixtes qui ne comprennent qu'une classe d'àge, l'introduction de l'enseignement de la gymnastique ne rencontrera aucune difficulté si l'instituteur est capable de donner cette instruction. Ce sera une tàche plus compliquée dans les écoles à plusieurs classes et surtout dans les écoles mixtes, si les cantons exigent également que cette instruction de la gymnastique soit enseignée aux filles et aux jeunes garçons. Une grande partie des exercices prescrits pour le premier degré peut également servir à l'instruction des filles, et il n'y aurait